



Doit on toujours payer la pension alimentaire ?

Par **sand**, le **24/07/2008** à **18:00**

je suis marié depuis 10 ans mon mari à eu un enfant avec une autre personne bien avant notre mariage. Il a aujourd'hui 17 ans . C'est sa mère qui en a la charge.rnIl a arrêté l'école depuis l'age de 14 ans Et n'a rien fait depuis.rnAujourd'hui il vit chez sa grand mère et travail avec un salaire fixe .rnDevons nous toujours payer la pension alimentaire à sa mère alors qu'il ne vit plus chez elle et qu'en plus il perçoit un salaire? merci de votre réponse Cordialement Sand'

Par **jeetendra**, le **24/07/2008** à **20:20**

bonsoir, si vous avez des preuves que l'enfant devenu majeur est autonome financièrement c'est-à-dire a un travail rémunéré au moins au smic, n'habite plus chez sa mère, ou ne poursuit pas d'étude, vous pouvez demander aux juges aux affaires familiales à ne plus verser la pension alimentaire, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement

Par **sand**, le **25/07/2008** à **10:39**

merci de votre réponse mais il n'est pas encore majeure il a 17 ans ?